



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°486 du 1er au 7 août 2024

BCEAO

PAIEMENT INSTANTANÉ
OPÉRATIONNEL

LOI ÉLECTORALE

NOUVELLE RÉVISION

AIGLES

CAMARA ET DIENG
CHANGENT D'AIR



CAMPAGNE AGRICOLE

DÉMARRAGE TARDIF

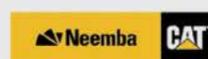
Principale difficulté de cette campagne : l'indisponibilité de l'engrais subventionné par l'État. Les paysans doivent donc désormais compter sur leurs propres moyens et produire à des coûts élevés et difficilement rentables.

GRATUIT

Ne peut être vendu

AFG Lease

Professionnels, restez à la pointe de votre secteur sans vous ruiner !



ÉDITO

Le chant du cygne

Il y a huit ans, lorsque je posais mes valises à Journal du Mali, j'étais à mille lieues de m'imaginer ce qui allait suivre. Le challenge : comment exprimer en si peu de mots l'exaltante aventure humaine et professionnelle au sein de ce groupe. Les séparations sont toujours douloureuses, qui plus est après autant d'années. Nous sommes souvent tiraillés entre l'instinct grégaire, qui nous convie à rester dans notre zone de confort, à préférer une certaine sécurité, et cette envie de découverte, de changement. Et, une fois la décision prise, se pose l'inévitable question du bilan. Mon passage au sein du groupe Impact Media m'a beaucoup apporté. Sur un plan professionnel tout d'abord, avec la gestion de deux rédactions, une main libre dans le choix et le traitement des sujets, mais également des techniques pour rendre le journal plus attractif. Et bien plus encore. Sur un plan humain, dans le management de collaborateurs aux personnalités si différentes, la rencontre de personnes « plus » qui deviennent des amies, la découverte de soi, de ses limites... En sus, c'est le lieu pour moi de vous remercier. Vous qui ne cessez de nous lire, de nous rester fidèles pour nous permettre d'avancer. Avec mes collègues, tout le long, nous avons essayé de vous offrir le meilleur traitement possible de l'information, dans un monde troublé et dans un Mali où les mots grands changements seraient un euphémisme. En dépit de mon départ, je suis convaincu, pour emprunter une analogie aux Jeux Olympiques, que la flamme ne va jamais s'éteindre. Elle demeurera allumée par ceux qui restent, qui par la suite la transmettront à de nouvelles générations, afin que brûle ce feu incandescent que rien ne pourra ébranler. « La vie n'est pas ce que l'on a vécu, mais ce dont on se souvient et comment on s'en souvient », disait Gabriel Garcia Marquez, immense écrivain colombien. Mon choix est vite fait.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA

LE CHIFFRE

1176

C'est le nombre des nouvelles recrues qui ont terminé leur formation et rejoint les rangs de l'armée le 30 juillet 2024.

ILS ONT DIT...

- « Certains publient les dépouilles de nos soldats morts au front sur les réseaux sociaux. Vous avez déjà vu les terroristes faire cela ? Pourquoi nous le faisons ? Pourquoi travaillons-nous à leur place ? En partageant ces images, ça démoralise nos soldats et ils auront peur, c'est ce que recherchent les terroristes. Même en transférant simplement un message on peut se retrouver en prison, c'est la loi ». **Colonel Assimi Goïta, Président de la Transition du Mali**, le 29 juillet 2024.
- « Je suis très ouvert d'esprit, mais j'ai trouvé que ce qu'ils ont fait (Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques), c'était une honte ». **Donald Trump, ex Président des États-Unis**, le 29 juillet 2024.

RENDEZ-VOUS

1^{er} août 2024 :

Semaine mondiale de l'allaitement maternel

1^{er} août 2024 :

Premier forum AMRTP – Consommateurs – Siège de l'AMRTP - Bamako

2 août 2024 :

Début des épreuves du 100m aux Jeux Olympiques – Paris

3 août 2024 :

FC Barcelone – Real Madrid

UN JOUR, UNE DATE

1^{er} août 1960 : Indépendance du Bénin.



Selon le rapport 2023 de la commission bancaire de l'UMOA publié le 29 juillet, la **BMS** est la première banque du Mali sur les segments du total bilan et les crédits à la clientèle. Elle est suivie par la BDM.



Moussa Dadis Camara a été déclaré coupable de « crimes contre l'humanité » ce 31 juillet 2024 à Dixinn dans le cadre du procès des massacres survenus en 2009 dans la capitale guinéenne. Il a été condamné à 20 ans de prison ferme.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le pont de Woyowayanko submergé par les eaux ce 30 juillet 2024 après une forte pluie.

CAMPAGNE AGRICOLE 2024 - 2025 : DES AMBITIONS RÉALISTES ?

La campagne agricole est en retard, principalement en raison de l'installation tardive des pluies. Un constat général qui n'occulte pas les autres difficultés de cette saison 2024 - 2025. L'une d'elles est l'indisponibilité de l'engrais subventionné par l'État. Bien qu'insuffisant, il permet aux paysans d'entamer la campagne sereinement. Ces derniers doivent donc désormais compter sur leurs propres moyens et produire à des coûts élevés et difficilement rentables. Compromettant ainsi les promesses d'une sécurité et d'une souveraineté alimentaires.

FATOUmata MAGUIRAGA

Les premières pluies enregistrées n'ont pas été à la hauteur. Actuellement, les paysans sont en pleine période de semis. La seule zone en avance est celle de Sikasso », confie Lamine Coulibaly, Chargé de Communication à la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (CNOP). Une région où les premières céréales ont même germé, certaines étant en voie de maturité. En ce qui concerne les intrants, la zone a également reçu toutes les quantités d'engrais subventionnés attendus. Ce qui fait de la troisième région, située en pleine zone soudanienne, une véritable exception et une zone privilégiée pour cette campagne pour laquelle les attentes sont pourtant grandes. Le Mali prévoit de produire pour cette campagne 2024 - 2025, 11,1 millions de tonnes de céréales, soit 12,1% de plus que les prévisions de 2023 et mieux que les 9,9 millions de tonnes récoltées lors de la campagne précédente.

Les moyens des ambitions

Pour réussir, le Mali doit déployer d'importants moyens et espérer une bonne pluviométrie. Si elle s'est faite attendre, la saison des pluies semble bien engagée depuis la fin du mois de juin, avec des pluies régulières et quelques fois trop abondantes par endroits. Aux dires des experts, si la saison pluviale se poursuit jusqu'au mois d'octobre, la campagne sera à hauteur de souhait. Mais, pour une campagne réussie, la pluviométrie n'est qu'une des conditions. L'autre pilier, et non des moindres,

pour des rendements importants, c'est l'apport d'engrais. À l'exception notoire de Sikasso, aucun paysan n'a reçu d'engrais subventionné, selon le constat de la CNOP. Les paysans auxquels on promettait un sac d'urée par hectare sont obligés d'acquiescer l'engrais au prix du marché. Soit par endroit 18 500 francs CFA et jusqu'à 25 000 francs dans certaines zones. L'engrais phosphaté quant à lui coûte environ 26 000 francs CFA. Ce qui offre aux paysans deux options, soit réduire considérablement les superficies cultivées et s'attendre à une réduction drastique des rendements avec le peu d'engrais disponible ou s'endetter et voir s'élever le coût de production. Dans les régions productrices de coton dépendant de la pluie, certains ont renoncé tout simplement à la spéculation ou ont réduit considérablement leurs superficies, découragés par le retard constaté dans le paiement des ristournes, dont certaines ne sont pas

Les paysans estiment que cette problématique, devenue un véritable nœud gordien, n'est malheureusement pas une surprise. Chaque année c'est le même scénario. L'engrais n'arrive pas au moment où les paysans en ont besoin.

encore totalement acquittées. S'ils ignorent les causes du retard dans l'acheminement de l'engrais subventionné, les paysans estiment que cette problématique, devenue un véritable nœud gordien, n'est malheureusement pas une surprise. « Chaque année c'est le même scénario. L'engrais n'arrive pas au



La disponibilité à temps de l'engrais reste le principal souci pour cette campagne agricole.

moment où les paysans en ont besoin », relève le Chargé de Communication de la CNOP. La même problématique ressort chaque année, selon l'analyse de la Coordination et fait partie de ses recommandations pour une bonne campagne. Selon celles-ci, la disponibilité de l'engrais doit être effective au plus tard à la fin du mois de mai, parce que les cultures ont besoin d'engrais lorsqu'elles ont de l'eau, afin de favoriser leur croissance. Le circuit de distribution reste complexe et répond de moins en moins aux attentes des paysans.

Retour aux cultures vivrières ? Mahamadou Sogoba est producteur dans la localité de Dèbèla, qui regroupe 5 Associations villageoises (AV) de la commune de Zamina, arrondissement de M'Pessoba. L'hivernage s'y déroule plutôt bien, selon lui, et si cela continue ainsi les attentes seront comblées, espère-t-il. Dans ce secteur de

M'Pessoba, où il est producteur depuis 1987, il cultive du coton, du maïs, du sorgho et du mil sur environ 11 hectares. Même plus abondantes que l'année dernière, il préfère les pluies de cette année à la sécheresse dernière. S'il y a eu des inondations dans la zone, sa localité n'est pas concernée, heureusement. Mais la principale difficulté enregistrée par M. Sogoba concerne la fourniture de l'engrais. « Surtout pour ceux qui ne cultivent pas le coton », précise-t-il. Ce qui nous met en insécurité alimentaire, c'est le manque d'engrais, pré-

REPÈRES

Prévisions pour la campagne

Céréales :
11,1 millions de tonnes

Coton :
765 000 tonnes

Prix subventionné en grains :
14 000 FCFA

les autres céréales, dont le mil. Le coton n'ayant pas été semé tôt, le nombre d'hectares prévu a été diminué, donc « ils veulent repartir avec le reste », ajoute M. Sogoba. À leur niveau, ils disposent actuellement d'environ 50% de leurs besoins, mais d'autres AV ont beaucoup moins, assure notre interlocuteur. Les paysans continuent donc à ne pas disposer d'engrais. Celui de la Chambre d'agriculture « est donné aux commerçants chez lesquels nous devons acheter le sac 25 000 francs CFA ». Ce qui est loin d'être à la portée de tous. Pour M. Sogoba, la disponibilité de l'engrais est donc indispensable pour « pouvoir travailler et pour lutter contre

l'insécurité alimentaire ». À ce rythme la culture du coton risque d'être abandonnée, « parce que le revenu que nous gagnons ne suffit pas pour acheter notre nourriture ». Surtout qu'au moment où les ristournes sont payées le prix du mil est très élevé.

Réussir l'adaptation Principalement destiné aux cotonculteurs, l'engrais subventionné est aussi sollicité pour les céréales, vers lesquelles les paysans continuent de se focaliser. Depuis le conflit entre la Russie et l'Ukraine et la crise de Covid-19, l'inflation a entraîné un renchérissement des coûts et apporté des obstacles supplémentaires dans la distribution de l'engrais, conséquences que les autorités ont du mal à juguler. Si l'État continue la subvention, elle ne répond qu'à environ 50% de la demande. Dans cette situation, les paysans font donc ce qu'ils peuvent pour s'en sortir. Ce qui pousse la CNOP à inciter notamment les paysans à l'utilisation des engrais organiques pour continuer à booster la production et pour fournir une alimentation saine aux populations. Une

autre alternative est le développement de l'agro-écologie pour une gestion rationnelle de l'environnement. Un travail qui commence à faire tache d'huile, à en croire les paysans de Wakoro, dans la zone de Dioïla. Cela leur a permis de s'en sortir. Une idée à laquelle l'État adhère en subventionnant davantage l'engrais organique que l'engrais chimique. À la mi-juillet, on enregistre 11% de surfaces cultivées pour le riz. Un pourcentage en deçà de celui de l'année dernière, mais les semis peuvent continuer, expliquent les responsables de l'Agriculture. Pour les autres céréales, le taux est de 18%. En ce qui concerne le coton, dont il est prévu de cultiver une superficie de 757 000 ha, 70% sont déjà plantés, contre 90% à la même période l'année dernière. Si la saison n'est pas pour autant compromise, les objectifs assignés paraissent bien ambitieux au regard des défis déjà recensés.

Si l'objectif reste de faire parvenir la quantité d'engrais nécessaire aux paysans, l'issue de la campagne reste incertaine pour nombre d'acteurs. À Diallassagou, l'hivernage est en retard, pas à cause de la pluie mais de l'insécurité, explique un producteur de la zone. C'est désormais par rotation qu'ils font les semis, qui ne sont pas encore terminés. La contrainte majeure, « c'est l'insécurité, qui nous a empêché de cultiver ». Au lieu de 10 à 15 hectares, certains se sont limités à 2 hectares, parce qu'ils ne peuvent pas aller au-delà de 2 kilomètres. Le même phénomène a rendu inaccessible l'engrais, dont « on est en train de se passer ». Pour répondre à ce manque, ils se tournent vers l'engrais organique, sauf que pour ce faire il faut disposer d'animaux eux-mêmes menacés par l'insécurité. Ces paysans préconisent donc de transformer l'agriculture, de l'intensifier et de produire pour la vente plutôt que de se contenter de l'agriculture de subsistance. ■

3 QUESTIONS À



DR ABDRAHAMANE TAMBOURA

Économiste

1 L'une des difficultés majeures de cette campagne est le retard dans l'approvisionnement en intrants. Comment expliquez la récurrence de ce problème ?

C'est un manque de prévision de la part des autorités. Il y a certes plusieurs problèmes en même temps, mais il ne faut pas minimiser les préparatifs de la campagne agricole. Surtout qu'on est entré dans cette campagne avec un problème non géré, le paiement des producteurs de coton. On peut penser qu'il s'agit de difficultés financières. Mais, dans de telles situations, il faut développer d'autres types de partenariats. Et mettre en place des stratégies pour booster la production agricole.

2 Quel peut être l'impact à moyen terme de ce problème sur notre agriculture ?

Cette situation pourrait affaiblir les acquis que nous avons. Il faut penser à mettre en place un système d'approvisionnement qui mette en relief les producteurs et les fournisseurs d'intrants, sous l'arbitrage de l'État. Il faut un système transparent. Sinon, l'engrais étant maintenant un facteur déterminant, s'il y a des problèmes dans sa fourniture cela peut amener les producteurs à bouleverser leurs productions. Cela peut ébranler le système agricole.

3 Faut-il finalement s'inquiéter pour cette année ?

Si à cette date l'engrais n'est pas disponible, on peut s'inquiéter. Même si le gouvernement amène un stock suffisant, il y aura toujours un problème de distribution, alors que le canal habituel est défaillant. On doit se préparer à gérer les conséquences de ces difficultés.

INSÉCURITÉ : LE DIFFICILE RETOUR AUX CHAMPS DANS LES ZONES IMPACTÉES

Depuis plusieurs années, l'insécurité est l'une des contraintes majeures au bon déroulement des campagnes agricoles. Parmi les zones impactées, celle de l'Office du Niger. Avec le retour progressif de la sécurité, des habitants prennent le chemin du retour. Mais, après plusieurs années d'inactivité, les défis sont nombreux pour la réinstallation de ces agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Plus d'un millier d'hectares dans la zone de Molodo, non cultivés en raison de l'insécurité.

Mahamadou Bah est le Président du Collectif des déplacés de Molodo Nord, qui regroupe 12 villages dans la région de Ségou. L'association, mise en place fin 2022, regroupe plus de 500 personnes et se bat pour le retour et la réinstallation de ses membres. Sa démarche consiste à sensibiliser les autorités afin de

réinstaurer la sécurité dans les localités pour permettre à ceux qui s'étaient déplacés de regagner leur terroir et de reprendre leurs activités. À Molodo, tout a commencé en 2021, en pleine campagne agricole, alors qu'ils avaient déjà cultivé. Des cultures qu'ils n'ont jamais pu récolter en raison de la multiplication des agressions par des

hommes armés. Les pillages et les tueries ont obligé les habitants à se réfugier à Niino, Ségou et même Bamako. Plus d'un millier d'hectares ont été ainsi abandonnés par les producteurs. Durant 3 ans, les cultivateurs, éleveurs et pêcheurs de cette zone n'ont pas pu s'adonner à leurs activités. C'est pourquoi ils ont entrepris différentes démarches pour rencontrer les autorités et les sensibiliser à leurs difficultés. Après plusieurs échanges, ils ont obtenu certaines aides pour subvenir à des besoins ponctuels, mais, malgré les assurances des autorités, ils attendent à présent afin de pouvoir retourner chez eux.

Tout recommencer Avec le retour progressif de la sécurité dans la zone, se posent à présent avec acuité les contraintes pour la réinstalla-

tion. Après plusieurs années sans culture, les champs sont impraticables. Une zone aménagée de l'Office du Niger où la nature a repris ses droits et où tout reste à faire. S'il paraît difficile de pouvoir intervenir durant cette campagne, M. Bah espère au moins qu'ils auront la possibilité de produire lors de la contresaison, avant la prochaine campagne agricole. Pour ce faire, il leur faut avoir des équipements et des semences. S'ils envisagent fortement leur retour, ces déplacés ont besoin d'un appui pour le redémarrage effectif de leurs différentes activités et « la reconquête de leur dignité », insiste M. Bah. Car s'ils apprécient l'intervention de bonnes volontés qui leur permettent de survivre et de scolariser leurs enfants, ils ont plus que jamais besoin de retrouver leur terroir et leurs activités. Malgré la douleur et l'amertume qu'ils ont, ces jeunes, ces femmes et ces hommes veulent reprendre leur vie et continuer à subvenir aux besoins de leurs familles grâce à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. ■



"La confiance fait tout"

Meily Chen

PERSPECTIVES DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2024/2025

Production de céréales prévue

11,1
millions
de tonnes



Production de coton graine

765 000
tonnes



Prix d'achat au kg du coton au producteur

300
FCFA



Prix de 50 Kg d'engrais minéral

14 000
FCFA



Source : Ministère de l'agriculture

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo N°486 du 1^{er} au 7 août 2024

Journal du Mali



20 28 00 00
www.afribone.com



LOI ÉLECTORALE : VERS UNE RÉVISION CONFORME À LA NOUVELLE CONSTITUTION

Promulguée le 24 juin 2022, la Loi No2022-19 portant loi électorale a été modifiée par le Conseil national de transition (CNT) le 28 février 2023, à l'initiative du gouvernement. Après cette première modification, dans le cadre de la tenue du référendum de juin 2023, la Loi électorale va de nouveau être révisée, cette fois-ci pour l'adapter aux dispositions de la Constitution du 22 juillet 2023.

MOHAMED KENOVI

L'initiative de cette nouvelle révision de la Loi No2022-19 du 24 juin 2022 portant Loi électorale, qui était d'ailleurs attendue pour déclencher le processus d'organisation des futurs scrutins de la fin de la Transition, a été prise lors du Conseil des ministres du 24 juillet 2024. Le projet de loi, adopté sur le rapport du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et institutionnelles, vise à prendre en compte les « innovations » apportées par la Constitution du 22 juillet 2023, qui « impactent fondamentalement le système de gouvernance électorale de notre pays »,



La ministre en charge des réformes institutionnelles, Fatoumata Dicko.

Le projet de loi électorale portant modification de la loi électorale du 24 juin 2022, devrait passer au Conseil national de transition qui doit à nouveau l'examiner avant de voter pour son adoption.

mais aussi à « corriger un certain nombre d'insuffisances ». Parmi les nouveautés contenues dans la Constitution du 22 juillet 2023 que vont prendre en compte les nouvelles modifications de la loi électorale, la création du Sénat

du délai entre les deux tours lors de l'élection du Président de la République, entre autres. « Depuis la promulgation de la Constitution du 22 juillet 2023, il était attendu une modification de la Loi électorale, parce qu'il est clair qu'aucun

scrutin ne pouvait se tenir en l'état sans une réadaptation de la Loi électorale à la nouvelle Constitution. Maintenant que le gouvernement en prend l'initiative, cela peut signifier que les autorités sont dans une dynamique d'organisation des élections dans les prochains mois », estime Oumar Sidibé, analyste politique. Après le Conseil des ministres, le projet de loi électorale portant modification de la Loi électorale du 24 juin 2022 doit passer devant le Conseil national de transition, qui doit à nouveau l'examiner avant de passer au vote pour son adoption. Selon nos informations, le texte modifié n'est pas encore parvenu sur la table de l'organe législatif de la Transition, qui a officiellement clôturé sa session ordinaire d'avril le 4 juillet dernier. Mais le CNT

EN BREF

LUTTE CONTRE LE TERRORISME : LA TURQUIE RÉAFFIRME SON SOUTIEN AU MALI

Le président de la transition, Chef de l'Etat, le Colonel Assimi Goita et son homologue Turc Recep Tayyip Erdogan ont discuté des relations bilatérales entre les deux pays lors d'un échange téléphonique le 31 juillet 2024. Dans un contexte marqué par de violents affrontements entre les forces armées maliennes et les terroristes à Tinzawaten depuis quelques jours, le dirigeant turc a assuré le Mali du soutien de la Turquie dans la lutte contre le terrorisme et dans le maintien de la paix et de la stabilité dans ses relations avec ses voisins. La coopération militaire entre le Mali et la Turquie s'était déjà renforcée depuis la « rectification » de la transition en mai 2021. En décembre 2022, la Turquie avait livré au pays des drones de surveillance et de combat de dernière génération de type Bayraktar TB2. Outre le domaine sécuritaire, les deux dirigeants se disent déterminés à faire progresser leur coopération dans tous les domaines, en particulier la santé, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, la technologie, l'éducation et le commerce. ■

M.K

pourra se pencher dessus lors de sa prochaine session ordinaire, qui débute le 7 octobre 2024, ou en session extraordinaire à la demande du gouvernement. ■

Bandiagara Les forces vives haussent le ton face à l'insécurité

Face à la recrudescence des attaques de groupes armés terroristes dans la région de Bandiagara depuis plusieurs mois, les jeunes de la région montent au créneau. Dans une déclaration de la Synergie des associations et mouvements des jeunes du pays dogon en date du 27 juillet 2024, ils protestent « vigoureusement contre le silence total que maintient

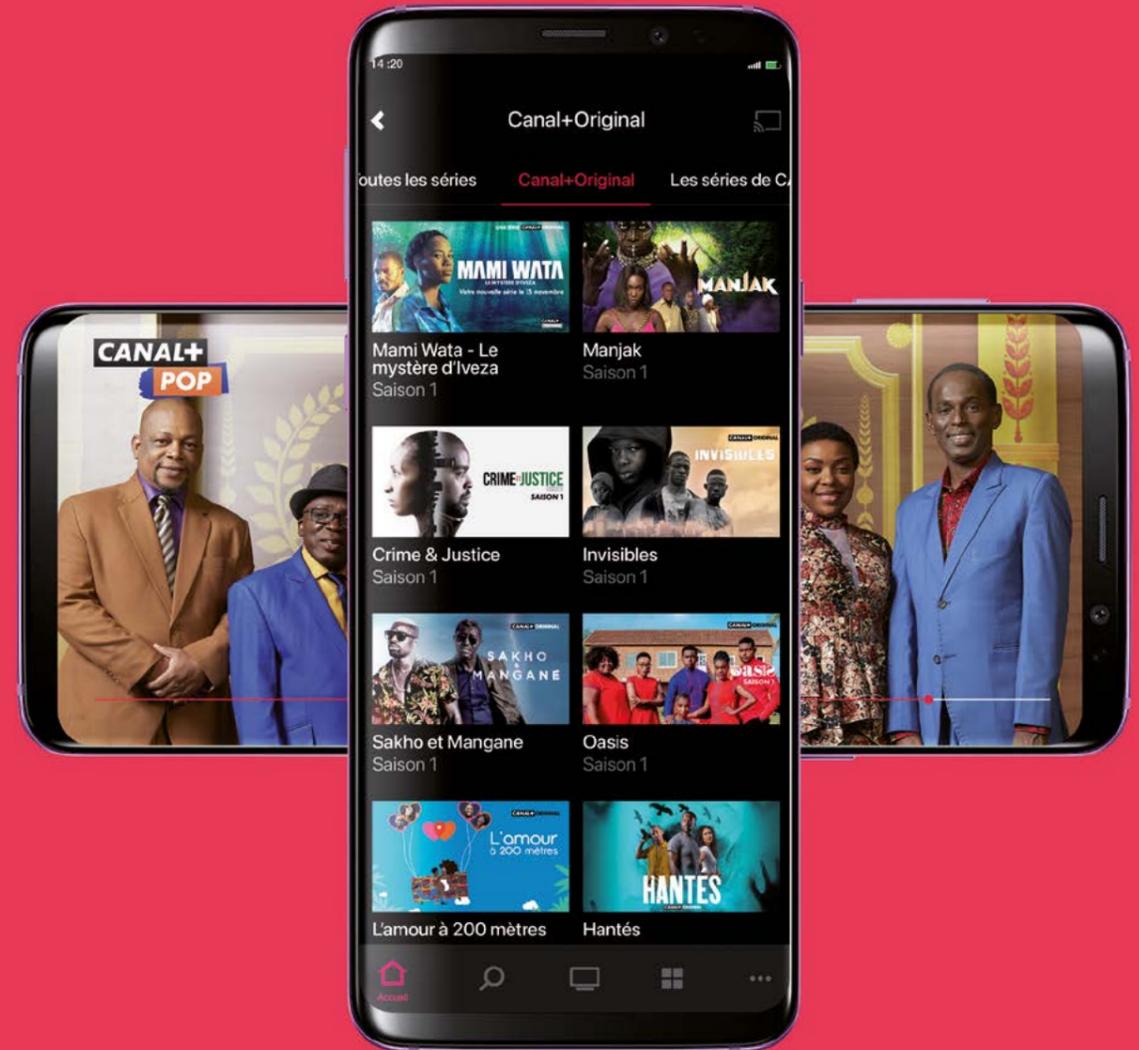
l'État autour de ces drames » et déplorent la « lenteur des interventions avant et pendant les attaques ». « Les conséquences de cette crise, à savoir la perturbation de la campagne agricole, la fermeture des écoles, l'arrêt de l'économie locale, le départ des populations, affectent déjà plus de 30 communes et s'étendront à d'autres si des moyens

adéquats ne sont pas mis en œuvre pour stopper les ambitions des groupes terroristes », alerte la Synergie. Elle demande un renforcement significatif du maillage militaire afin d'assurer la mise en place de patrouilles régulières et dissuasives et l'intégration des auto-défenseurs dans le dispositif de gestion de la sécurité du pays dogon. Par ailleurs, les

jeunes de la région appellent le Président de la Transition à « reprendre la main sur le dossier du centre et à ouvrir, avec son implication personnelle, un couloir d'écoute des populations afin de mieux cerner les contours de cette tragédie ». Plus de 110 personnes ont été tués depuis le 25 mai 2024 à travers une série d'attaques dans plusieurs villages de la région de Bandiagara. ■

M.K

LA TV A ENFIN SON APPLICATION



L'APPLICATION EST INCLUSE DANS VOTRE ABONNEMENT, DECOUVREZ-LA VITE !



PAIEMENT INSTANTANÉ : L'OPÉRATIONNALISATION EST EFFECTIVE

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a procédé le 22 juillet 2024 au lancement de son système de paiement instantané. Le système interopérable de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) entre ainsi dans une phase décisive avant son ouverture au grand public, selon l'institution bancaire.

FATOUmata MAGUIRAGA

Selon la BCEAO, 25 institutions financières ont rempli les conditions requises pour participer à la phase pilote. Au Mali, la BCI, ECOBANK et ORABANK sont concernées. Cette phase permettra à la banque centrale de tester le dispositif et aux institutions participantes de vérifier que leurs systèmes sont conformes aux spécificités. Avant qu'un deuxième groupe d'institutions ne rejoignent le système le 12 août 2024. Pour les experts, le système présente quelques avantages et des inconvénients. Il permet d'abord une meilleure intégration des différents systèmes financiers. Il pourrait ainsi favoriser l'inclusion financière pour les populations peu ou pas bancarisées, avec une augmentation significative du taux de bancarisation élargi incluant les utilisateurs des services de Mobile Money et des SFD. L'interopérabilité permet en outre de faciliter les transferts financiers entre différents types de compte (Banques, SFD, Mobile Money) sans frais élevés, rendant plus accessibles et plus abordables les services financiers à une majorité de personnes.



Avec le paiement instantané, la BCEAO espère favoriser l'inclusion financière.

Des risques à gérer L'interopérabilité est aussi un moyen de booster l'innovation technologique. En effet, elle pourrait aider les différents acteurs à proposer divers services et produits financiers afin de répondre aux besoins des clients. Par exemple, il sera possible pour une banque d'offrir un « prêt rapide » en se basant sur l'historique des transactions Mobile Money de ses clients. Mais, justement en raison de ces avancées technologiques, les risques liés à la cybersécurité pourraient augmenter avec le nouveau système. Une « opportunité » pour les institutions de mettre en place des « systèmes robustes contre les cyberattaques ».

Nombre d'institutions phase pilote

UEMOA : 25
Mali : 3

La mise en place d'un tel système nécessite aussi, des dispositions « opérationnelles » et « réglementaires » parce que la coordination entre les institutions financières et les Mobile Money peut être compliquée. Il faut donc des infrastructures et un cadre réglementaire clair pour assurer l'interaction harmonieuse entre les différents systèmes. L'élargissement de l'accès et la fluidité des transactions peuvent aussi contribuer à accroître le risque de fraudes et les « opportunités » de blanchiment d'argent. Un mécanisme efficace et rigoureux est donc nécessaire pour prévenir ces activités illégales sur le système. Il est donc essentiel de gérer efficacement les risques pour garantir sa performance. ■

EN BREF

ENERGIE DURABLE : 121 MILLIARDS FCFA POUR L'AFRIQUE

Le fonds Helios clear, nouveau fonds pour le climat lève 200 millions, soit environ 121 milliards FCFA pour des entreprises africaines dans le domaine de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le fonds a été levé auprès de 8 institutions financières dont, Infraco, Africa, FCDO, British international Investment, la Banque européenne d'investissement ou encore le fonds d'action climatique des marchés émergents. Ce fonds qui ambitionne d'être le plus grand fonds dédié au climat en Afrique, veut booster des champions africains et souhaite se focaliser sur 5 domaines importants. Parmi eux, les solutions d'énergie verte, l'agriculture et l'alimentation intelligente face au climat, le recyclage et l'efficacité des ressources ou encore les acteurs du climat numérique et financier. Selon une étude du ministère britannique des Affaires étrangères, le potentiel d'investissement des énergies renouvelables en Afrique subsaharienne est estimé à 193 milliards de dollars, d'ici 2031. Malgré ce potentiel immense, le continent n'attire que 3% des investissements dans le domaine des énergies renouvelables. Sur le Continent, environ 57% de la population n'a toujours pas accès à l'électricité, ce qui entrave considérablement le développement économique. Alors que le continent recèle d'importantes ressources en énergie renouvelables, comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne ou l'énergie solaire. ■ F.M

2023. Avec précisément une stagnation de la production à Mako avec 63 081 onces, et une baisse de 8% à 104 059 onces à Syama, au Mali. Des chiffres qui permettent à la société d'espérer atteindre ses prévisions annuelles de 345 000 à 365 000 onces en 2024. ■ F.M

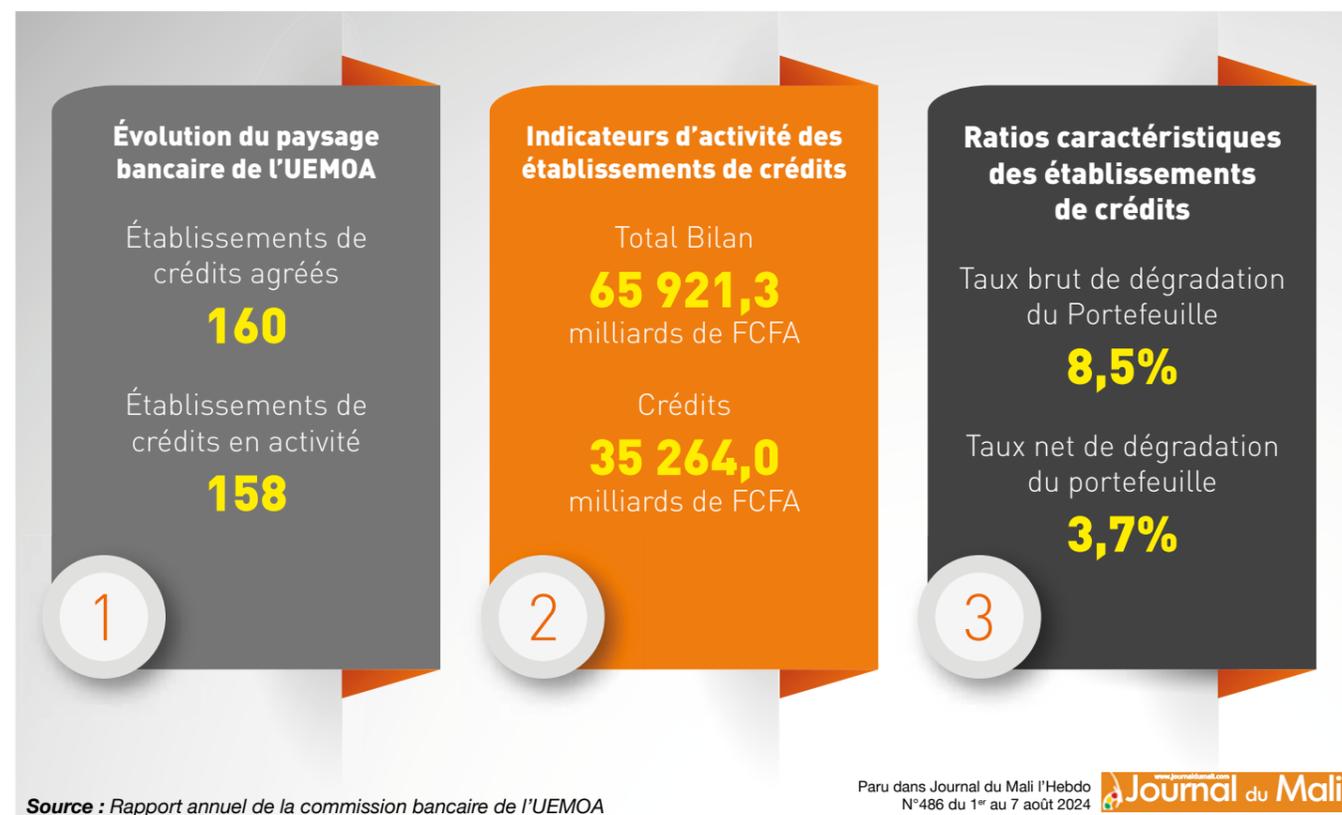
Or Une hausse du cours qui profite à Resolute Mining

Resolute Mining est propriétaire des mines de Syama au Mali et Mako au Sénégal. Au premier trimestre 2024, l'opérateur australien a dû vendre l'or à un prix inférieur à celui du marché, selon Agencecofin. En raison d'accords de vente à terme de sa production. Dans son bilan d'activités pour le deuxième trimestre, la compagnie australienne a vendu 88 321 onces d'or à un prix

moyen de 2 342 dollars l'once pour un prix moyen de 1 950 dollars l'once pour 69 000 onces vendues au premier trimestre. Pour la première fois, la société a pu vendre toute sa production au prix de l'or au comptant après la fin des accords de vente à terme de sa production. Selon agencecofin, la compagnie a engrangé 206 millions de dollars au deuxième trimestre, contre 134,5 millions de dol-

lars au premier trimestre soit une hausse de 53%. Selon les responsables de la compagnie, cette situation a propulsé la compagnie dans une position solide jamais atteinte depuis longtemps avec une trésorerie nette de 96,6 millions de dollars au 30 juin 2024. A la fin du premier semestre, la compagnie enregistre une légère baisse de sa production avec 167 140 onces, contre 176 631 au premier semestre

CHIFFRES CLÉS RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UEMOA



Optez pour nos solutions Cloud sécurisées.

20 28 00 00
www.afribone.com

ALLAITEMENT MATERNEL : QUEL ÉTAT DES LIEUX ?

Placée sous le thème « Soutien à l'allaitement pour réduire les inégalités », l'édition 2024 de la Semaine mondiale de l'allaitement maternel est célébrée du 1er au 7 août. Au Mali, quelle est la situation de l'allaitement maternel ces dernières années ?

MOHAMED KENOUI



Hausse du taux de l'allaitement maternel au Mali, malgré des disparités.

De 33% en 2012, le taux d'allaitement maternel au Mali est passé à 49% en 2023, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'allaitement reste une pratique courante dans le pays, malgré l'influence incessante de la mondialisation sur cette pratique traditionnelle. Selon les statistiques résultant de la 12ème édition de l'enquête nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective au Mali de septembre 2022, la quasi-totalité des enfants est allaitée au sein, soit 98,4% au niveau national et plus de 9 enfants sur 10 dans toutes les régions.

Disparités régionales Si ces statistiques sont globalement satisfaisantes, elles le sont moins quand il s'agit d'autres spécificités de l'allaitement, en l'occurrence

la mise au sein précoce et l'allaitement maternel exclusif, ainsi que la poursuite de l'allaitement maternel jusqu'à l'âge de deux ans ou plus. La dernière enquête nutritionnelle publiée par l'Instat en août 2023 montre des disparités entre les régions pour la mise au sein précoce des nouveau-

76,3% des enfants sont allaités jusqu'à l'âge de 2 ans dans la région de Koulikoro, 67,3% à Gao, 61,6% à Sikasso et 61,3% à Tombouctou.

nés dans les 30 minutes qui suivent leur naissance, comme le recommande l'OMS. Bamako connaît le plus faible taux de prévalence de la pratique, avec seulement 1,3% d'enfants de 0 à 23 mois allaités dans cette période. Les plus

fortes prévalences sont observées dans les régions de Kayes (69,5%) et de Kidal (59%). En ce qui concerne l'allaitement maternel exclusif des enfants de 0 à 5 mois, la région de Ménaka enregistre le taux le plus élevé (84,5%), suivie de Ségou (83,5%) et de Gao (81,6%). Les taux les plus bas sont ceux de la région de Kayes (17,6%) et du District de Bamako (10,6%). Par ailleurs, 76,3% des enfants sont allaités jusqu'à l'âge de 2 ans dans la région de Koulikoro, 67,3% à Gao, 61,6% à Sikasso et 61,3% à Tombouctou. Au niveau mondial, moins de la moitié des nourrissons sont allaités exclusivement au sein pendant les six premiers mois de leur vie. L'Organisation mondiale de la santé s'efforce de changer cette donne et de porter le taux d'allaitement au sein exclusif au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 % d'ici à 2025.

« Les bébés qui ne sont pas allaités sont 14 fois plus susceptibles de mourir avant leur premier anniversaire que les bébés qui bénéficient d'un allaitement maternel exclusif », alertent l'OMS et l'UNICEF. ■

EN BREF

CNJ : LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES ORGANES SUSPENDU ET LA COMMISSION NATIONALE DISSOUE

Alors que le processus de la mise en place des nouveaux organes du Conseil national de la jeunesse avait amorcé sa dernière phase pour l'élection du bureau exécutif national après la mise en place des bureaux communaux et régionaux, le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, a décidé le 30 juillet 2024 de suspendre la procédure en cours. « Il m'a été donné de constater que certaines décisions de votre Commission nationale se retrouvent sur les réseaux sociaux. Je tiens à vous rappeler, qu'à ce niveau crucial et ultime du processus de mise en place du Bureau national exécutif du CNJ-Mali, les informations liées à la commission nationale sont confidentielles et doivent respecter un certain niveau d'éthique », a indiqué le ministre dans une note adressée au président de la Commission nationale de mise en place des organes du CNJ. Par ailleurs le Chef du département de la Jeunesse et des Sports, Abdoul Kassim Fomba, a également décidé d'abroger les décisions N 020240023/MJSCICCC-SG et N 02024-0025/MJSCICCC-SG portant respectivement création et nomination des membres de la Commission nationale de mise en place des organes du CNJ. Selon nos informations, le ministère s'attèle à mettre en place dans les plus bref délais, une nouvelle commission nationale, composée exclusivement de nouveaux membres, n'ayant pas fait partie de la commission dissoute, pour parachever le processus de mise en place du bureau exécutif national du CNJ. ■

M.K

GUINÉE : UN AVANT-PROJET DE NOUVELLE CONSTITUTION SUR LES RAILS

La Guinée avance vers une nouvelle Constitution. Un avant-projet de texte fondamental a été présenté le 29 juillet et devrait être soumis à référendum avant la fin de l'année.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



Le général Mamadi Doumbouya, président de la transition en Guinée.

Les autorités de transition guinéennes veulent doter leur pays d'une nouvelle Constitution. Un avant-projet a été présenté officiellement le 29 juillet devant des membres du gouvernement, représentants du corps diplomatique et de partis politiques et acteurs de la société civile lors d'une cérémonie au siège du Conseil national de transition (CNT). L'avant-projet est composé de 205 articles, a indiqué le Rapporteur de la Commission des Lois, Jean-Paul Kotebedouno. Il prévoit une limitation des mandats présidentiels à deux, l'instauration d'un système de parrainage pour l'élection présidentielle, un âge minimum de 35 ans

et 80 ans maximum pour se présenter et la mise en place d'un nouveau Parlement avec deux chambres : une Assemblée nationale et un Sénat. Le document doit encore être enrichi a annoncé le Président du CNT, Dansa Kourouma, avant d'être remis au Général Mamadi Doumbouya et d'être soumis à référendum avant la fin de l'année. Même si un retour en politique dans son pays semble peu probable pour l'ex Président Alpha Condé, les dispositions de l'avant-projet de nouvelle Constitution l'éliminent d'office d'une candidature à la présidentielle. Âgé de 86 ans, Condé, renversé par un coup d'État en septembre 2021, ne pourra pas se pré-

Algérie – France Nouvelle poussée de fièvre

Un rappel d'ambassadeur, en attendant d'autres mesures de rétorsion. L'Algérie a annoncé ce mercredi 31 juillet qu'elle prendra d'autres mesures contre la France après l'annonce de l'appui de Paris au plan d'autonomie marocain pour le territoire disputé du Sahara occidental. Ce n'est pas un simple rappel d'ambassadeur pour des consultations. C'est une diminution de la représentation diplomatique. C'est un pas important pour exprimer notre condamnation et notre réprobation», a déclaré en conférence de presse Ahmed Attaf, ministre algérien des Affaires étrangères. Sans le dire explicitement, ce dernier a laissé entendre qu'une

visite du président algérien Abdelmajid Tebboune prévue fin septembre en France n'était plus d'actualité et que son annulation faisait partie des décisions qui seraient prises en représailles. Le Sahara occidental «demeure un territoire non autonome selon l'ONU' et la décision française n'y changera rien», a en outre assuré Ahmed Attaf. «Il y a une expression simple pour désigner la valeur juridique de cette reconnaissance (française), il s'agit « d'un cadeau de celui qui ne possède pas à celui qui ne mérite pas », a ajouté Ahmed Attaf. Par son geste, la France « défend la légitimité de l'ordre colonial ». ■

B.S.H

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

ISRAËL - PALESTINE : LE PRÉSIDENT TURC MENACE

Ankara menace-t-il Israël d'une action militaire ? Lors d'un meeting de son parti, l'AKP, dans la ville de Rize, le Président turc Recep Tayyip Erdogan a déclaré, selon des propos rapportés par la chaîne israélienne i24News, « nous devons être très forts pour qu'Israël ne puisse pas commettre ces actes ridicules contre la Palestine. Tout comme nous sommes entrés au Karabakh, tout comme nous sommes entrés en Libye, nous pourrions faire de même avec eux ». Et d'ajouter « il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas le faire... Nous devons être forts pour pouvoir prendre ces mesures ». Le chef d'État faisait vraisemblablement référence à l'envoi de personnel militaire turc en Libye pour soutenir le gouvernement d'union nationale reconnu par les Nations unies face aux troupes du maréchal Haftar, ainsi qu'au soutien militaire de la Turquie à l'Azerbaïdjan contre les Arméniens du Haut-Karabakh. Ces déclarations d'Erdogan ne sont pas passées inaperçues. Le ministre israélien des Affaires étrangères, Israël Katz, a ainsi lancé sur X : « Erdogan suit les traces de Saddam Hussein et menace d'attaquer Israël. Il devrait se rappeler ce qui s'est passé là-bas et comment cela s'est terminé ». ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : LE GOUVERNEUR APPELLE AU RESPECT DES PRIX

La flambée des prix des produits de première nécessité a atteint des proportions élevées dans la région de Gao. Face à cette situation, le gouverneur de Gao a décidé, dans un communiqué en date du 30 juillet, d'appeler au respect scrupuleux des prix officiels de ces produits fixés par le gouvernement et de mettre en place des dispositifs de sanctions contre les spéculateurs. Le chef de l'exécutif régional a également appelé que les produits en provenance d'Algérie et du Niger étaient strictement interdits de quitter les frontières territoriales de la région de Gao. Selon le communiqué, des équipes techniques et des agents des forces de sécurité effectueront des contrôles dans la ville pour le respect de cette directive dont la mise en application débutera le 1er août 2024 et se poursuivra jusqu'à nouvel ordre. ■

M.K

AIGLES : MOHAMED CAMARA ET ALIOU DIENG CHANGENT DE CLUB

À moins d'un mois du début de la saison dans la plupart des championnats, les Aigles continuent à voler vers d'autres horizons. Mohamed Camara et Aliou Dieng changent d'air.

BOUBACAR SIDIKI HAÏDARA



Mohamed Camara s'est engagé avec le club d'Al-Sadd au Qatar.

Quitter le club était presque devenu inévitable. Après son refus de participer aux actions de sensibilisation contre l'homophobie en masquant notamment un logo sur son maillot, Mohamed Camara avait été au cœur d'une grande polémique en France. Convoqué

en mai par la Commission de discipline de la Ligue de football professionnel, il a été éclopé de quatre matchs de suspension. Une décision que l'international malien ne purgera pas finalement, puisqu'il s'est engagé le 29 juillet au Qatar, avec le club d'Al-Sadd. Un contrat de cinq ans avec une

indemnité de transfert de 20 millions d'euros. Camara, dont la piété est reconnue, avait décliné une invitation à participer à des ateliers de sensibilisation au centre de formation de l'AS Monaco. Le club de la principauté avait également fait savoir que le joueur serait sanctionné à l'interne. Arrivé en 2022 du RB Salzburg, Camara a effectué de très bons débuts, muselant notamment Lionel Messi lors d'un PSG - Monaco en août 2022. Mais, depuis l'arrivée de l'Autrichien Adi Hutter sur le banc, il a progressivement perdu du temps de jeu. Un Camara en chasse un autre. Juste après l'officialisation du départ de Mohamed Camara, l'AS Monaco a annoncé la signature du grand espoir sénégalais Lamine Camara, en provenance de Metz.

Arrivé au Al Ahly d'Égypte en 2019, Aliou Dieng s'est très vite imposé dans l'entrejeu du club cairote. En 5 saisons, il a remporté 14 titres majeurs, dont 4 Ligues des champions africaines. L'international malien a été prêté pour une saison par Al Ahly, contre un chèque de 506 000 euros, à la formation saoudienne d'Al Kholood. Dans le championnat saoudien, qui a recruté de nombreuses superstars la saison dernière, le Malien va affronter certains des meilleurs joueurs de la planète, dont Cristiano Ronaldo, Sadio Mané, Neymar ou encore Karim Benzema. Dès la finalisation de son contrat, Dieng s'est envolé vers la Turquie, où son équipe prépare activement la saison. Même s'il est censé retourner en Égypte à la fin de son prêt, de bonnes performances pourraient lui valoir un contrat à long terme au sein du club, promu cette saison en première division saoudienne. ■

JO Paris 2024 Mardi noir pour les Maliens

Le 30 juillet 2024 est une date noire pour les athlètes maliens aux Jeux Olympiques de Paris. Alors que la victoire était impérative, la sélection U-23 a perdu face au Paraguay 1 à 0. Une élimination au goût amer pour les Aiglons dans un groupe qui semblait à leur portée. Tenue en échec pour son entrée en lice par Israël, l'équipe s'est ensuite inclinée (1-0) face au Japon. Avant le Parc des Princes, c'est dans les bassins que le Mali a vécu une première désillusion. Le nageur Alexien Kouma a terminé 4ème de sa série du 100 m nage libre avec un chrono de 56 secondes 34 insuffisant pour se qualifier. L'aventure s'arrête donc là pour le frère de Sébastien. Sur le ring également, la fortune n'a pas souri aux Maliens. La boxeuse Fatoumata Marine Camara a été éliminée par la Turque Esra Yildiz lors des 16èmes de finale dans la catégorie poids plume. ■

B.S.H



CARTONS DE LA SEMAINE

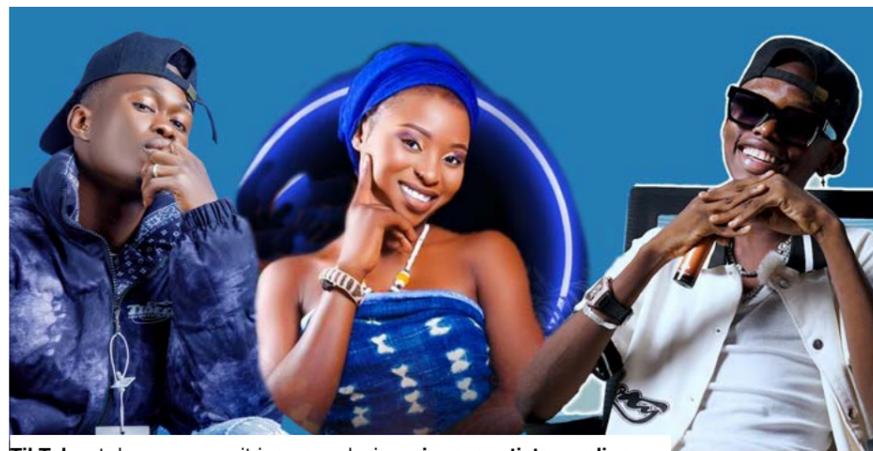
Le Stade Malherbe de Caen a officiellement un nouveau propriétaire. **Kylian Mbappé**, via son fonds d'investissement Coalition Capital, a racheté 80% du club de Ligue 2, jusqu'ici détenus par les Américains d'Oaktree. L'accord a été finalisé le 30 juillet.

Le N°1 mondial du tennis de table, **Wang Chuqin**, a pris la porte dès les 16èmes de finale du tableau simple des JO de Paris. Le pongiste chinois, sacré en double mixte, a été battu par le Suédois Truls Moregard (2-4).

MUSIQUE : COMMENT TIKTOK PROPULSE DE JEUNES TALENTS LOCAUX

Grâce au réseau social TikTok, lancé en 2016 et dont l'utilisation a connu son essor au Mali à partir de 2020, certains jeunes artistes maliens gagnent en visibilité et voient leur carrière décoller à l'échelle nationale, et parfois même au-delà.

MOHAMED KENOUI



TikTok est devenue une vitrine pour plusieurs jeunes artistes maliens.

Parmi la jeune génération d'artistes montants dont la popularité est en hausse dans la sphère TikTok malienne, le jeune chanteur Bouba Buzz. Inconnu du grand public il y a encore quelques mois, son titre Mme Tiguiba est aujourd'hui sur toutes les lèvres et surtout en trend (tendance) sur Tiktok. Des centaines de vidéos le reprenant sont postées à longueur de journée sur le réseau social

Alors que le clip du tube est très attendu par les jeunes mélomanes, l'audio mis en ligne sur YouTube le 24 mai dernier cumule plus de 714 000 vues aujourd'hui, un peu plus de 2 mois après sa sortie. « Certaines influenceuses Tik Tok se prêtent à des challenges sur mes chansons et cela aide à leur vulgarisation », affirmait l'artiste dans une récente interview sur une chaîne YouTube. À titre de

comparaison, avant « l'effet TikTok », le clip de M'bifai de Bouba Buzz, sorti à ses débuts, en 2022, stagnait à 75 000 vues sur YouTube pratiquement 2 ans après. Aujourd'hui, fort de ce nouvel élan, le jeune artiste, qui a réussi à faire vibrer ses nombreux fans lors d'un concert dans son fief de Kati en juin, est en train de changer de dimension. C'est toute sa fan base de la capitale qui est désormais impatiente de le voir sur scène lors d'un nouveau concert, prévu au Palais de la Culture de Bamako le 24 décembre 2024.

Mises en valeur Avant Bouba Buzz, d'autres jeunes talents de la musique malienne se sont révélés au grand public ces dernières années à l'aide de courtes vidéos sur TikTok. En 2021, le rappeur The Man a été propulsé sur la scène musicale avec le tube Valeur, devenu très viral et qui cumule aujourd'hui près de 5 millions de vues sur YouTube. Avant ce succès, The Man avait à son actif une dizaine de morceaux sans avoir véritablement percé. Aujourd'hui, c'est au tour de la jeune artiste Djeneba Diaouné, alias Adji ka Djeneba, de surfer sur la « magie » TikTok. Depuis des semaines, son titre Kanu y est en trend. « TikTok joue un rôle crucial dans la découverte de nouveaux artistes. Des chansons inconnues sont mises en valeur sur la plateforme, ce qui leur permet de se faire remarquer et d'attirer un public plus large », explique un manager. ■

INFO PEOPLE

R. KELLY ATTAQUE SA CONDAMNATION DEVANT LA COUR SUPRÊME



Condamné en appel à 20 ans de prison pour pédopornographie et agression sexuelle sur mineur, R. Kelly souhaite à nouveau comparaître devant la justice. Il veut faire annuler les condamnations par la Cour suprême et plaide la prescription des faits. Selon son avocate, puisque ceux-ci remontent aux années 90, ils n'auraient pas dû être jugés en fonction de la loi de protection des victimes de crimes sexuels adoptée en 2003, qui a élargi le délai de prescription. elle estime donc que la nouvelle loi ne s'applique pas à son client. L'avocate a déposé une requête auprès de la Cour Suprême le 30 juillet.

MALADE, PASCAL OBISPO ANNULE PLUSIEURS CONCERTS



Annulations en série pour Pascal Obispo. Entre le 24 et le 29 juillet, le chanteur, natif de Bergerac, n'a pas pu assurer ses concerts à Arcachon, Dax, Jullouville, Perpignan et Saint-Maximin. Sur son compte Instagram, Pascal Obispo, en pleine tournée pour célébrer ses 30 ans de carrière, a évoqué « des cas de forces majeures » sans en dire plus. La ville de Saint-Maximin (Var) a elle précisé sur ses réseaux sociaux que le forfait du chanteur était lié à des raisons de santé. Pascal Obispo, 59 ans, a indiqué sur Instagram espérer revenir sur scène « pour la fin des festivals, fin août ».

Journal du Mali
L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Boubacar Sidiki HAÏDARA

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Boubacar Sidiki HAÏDARA - Mohamed
KENOUVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près M'ÉVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



*Consommer Sahel Infusion,
c'est consommer le Made in Mali.*



Tél : (+223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 96 62 / 66 74 67 78

Site web : www.sahelinfusion.com